

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Présents : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET, Yoann BERNARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 février 2024.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal (Délibération 08-03-24)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Madame PELTIER, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie de Montluel.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2023, n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2023 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 327 210,52 €
- Recettes 400 436,18 €
- Excédent de clôture : **73 225,66 €**

Section d'investissement :

- Dépenses 108 143,47 €
- Recettes 263 049,34 €
- Excédent de clôture : **154 905,87 €**

Résultat de l'ensemble : **228 131,53 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal

3 – Compte administratif 2023 du budget principal (Délibération 09-03-24)

Le Maire, Serge GARDIEN, rappelle qu'il ne pourra pas prendre part à ce vote étant Maire durant cet exercice.

Il présente dans le détail le compte administratif 2023 dont les résultats sont :

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à **327 210,52 €**
- En recette à **400 436,18 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **315 489,89 €** soit un total de **715 926,07€**

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 21 mars 2024

La section d'Investissement s'élève :

- En dépenses à **108 143,47 €** auquel s'ajoute le déficit 2022 de **24 277,00 €** soit un total de **132 420,47 €**
- En recettes à **263 049,34 €**

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023 dégage un excédent de Fonctionnement de **388 715,55 €** et un excédent d'Investissement de **130 628,87 €**

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2023 s'élèvent en dépenses à **41 599,99 €** et en recettes à **34 832,00€** soit un résultat en déficit de **6 767,99 €**

Les résultats définitifs 2023 sont :

- **Un excédent en fonctionnement de 388 715,55 € et**
- **Un excédent en investissement de 123 860,88 €**

Serge GARDIEN quitte la salle et Jérôme BAUDOT soumet au vote le Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du Budget Principal

4 – Vote des taux d'imposition 2024 (Délibération 10-03-24)

Le Maire, Serge GARDIEN expose au Conseil que compte tenu du faible revenu que pourrait constituer une augmentation raisonnable des taux, sans rapport avec les réels besoins financiers de la communes en cas de réalisation de projets importants, et compte tenu de la bonne santé financière de la commune, considérant l'absence de projets d'envergure pour cette année, le Maire expose qu'il lui paraît cohérent de conserver les taux d'imposition votés en 2023. Il donne lecture des montants des bases prévisionnelles pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer aux taux des contributions directes 2023 un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 pour l'année 2024, soit de conserver les taux suivants :

- Taux FB 26.82%
- Taux FNB 44.13%
- Taux THRS 10.34%

5 – Affectation des résultats 2023 (Délibération 11-03-24)

Le Maire, Serge GARDIEN rappelle que les Comptes de Gestion et Administratif ont été votés.

Pour la section Fonctionnement : un excédent 2023 de **315 489,89 € d'où un résultat de clôture de 388 175,55 €**

Pour la section Investissement : un déficit 2023 de **24 277,00 € d'où un résultat de clôture de 130 628,87 €**

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Pour la section d'investissement : des restes à réaliser en déficit de **6 767,99 €**

Le Maire propose donc d'approuver l'affectation des résultats 2023 au Budget Principal 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats 2023 au Budget Principal 2024

6 – Vote du budget primitif principal 2024 (Délibération 12-03-24)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différentes opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Maire demande au conseil Municipal de lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et vote à l'unanimité

Un budget primitif équilibré à 608 522.10 € en section de Fonctionnement et équilibré à 534 723.69 € en section d'Investissement.

7 – Approbation du compte de gestion 2023 budget assainissement (Délibération 13-03-24)

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Madame PELTIER, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie de MONTLUEL.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2022 n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2023 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses **14 229.52 €**
- Recettes **10 369.42 €**
- Déficit de clôture : **3 860.10 €**

Section d'Investissement :

- Dépenses **3 390.15 €**
- Recettes **9 490.00 €**
- Excédent de clôture : **6 099.85 €**

Résultat de l'ensemble : **2 239.75 €**

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Le maire propose donc d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Assainissement à l'unanimité**

8 – Compte administratif 2023 budget assainissement (Délibération 14-03-24)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle qu'il ne pourra pas prendre part à ce vote étant Maire durant cet exercice.

Il présente dans le détail le compte administratif 2023 dont les résultats sont :

La Section de Fonctionnement s'élève

- En dépenses à **14 229.52 €**,
- En recettes à **10 369.42 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **4 060.54 €**, soit un total de **14 429.96 €**.

La Section d'Investissement s'élève

- En dépenses à **3 390.15 €**,
- En Recettes à **9 490.00 €**, auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **22 941.69 €** soit un total de **32 431.69 €**.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023 dégage

- Un excédent de Fonctionnement de **200.44 €** et
- Un excédent d'Investissement de **29 041.54 €**

Serge GARDIEN quitte la salle et Jérôme BAUDOT soumet au vote le compte administratif 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **approuve le Compte administratif 2023 du Budget assainissement à l'unanimité**

9 – Affectation des résultats 2023 budget assainissement (Délibération 15-03-24)

Le Maire rappelle que les comptes de gestion et administratif ont été votés.

- Pour la section de Fonctionnement : excédent de 2023 de **4 060.54 €**, d'où un **résultat de clôture de 200.44 €**.
- Pour la section d'Investissement : excédent 2022 de **22 941.69 €**, d'où un **résultat de clôture de 29 041.54 €**.
- Pour la section d'Investissement : des restes à réaliser à zéro.

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Le résultat d'investissement reporté, le besoin de financement de cette section étant évalué, les résultats seront affectés comme suit :

- ✦ Ligne RF002 : Excédent de fonctionnement pour **200.44 €**
- ✦ Ligne RI001 : Excédent d'investissement reporté pour **29041.54 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats 2023 au Budget Assainissement 2024.

10 – Vote du budget primitif assainissement 2024 (Délibération 16-03-24)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différentes opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, et **adopte à l'unanimité** :

Un budget primitif équilibré à 36 990.59 € en section de Fonctionnement et équilibré à 58 249.98 € en section d'Investissement

11 – Convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation (Délibération 19-03-24)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plate forme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que les bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1er octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plate forme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** :

- **Les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics.**
- **Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention.**

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Jeudi 21 mars 2024

12 – Convention de prestation de service des poteaux incendie

La société « AQUALTER » spécialisée dans le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, propose un devis de 25 euros par poteau visité, (9 poteaux pour la commune d'Innimond). Des baisses de pression et trouble de l'eau sont à prévoir et à signaler.

Le Conseil Municipal donne **à l'unanimité** l'autorisation au Maire pour signer cette convention.

Points divers :

- **Convention pour lutte contre les déchets abandonnés.**

Pour préserver la biodiversité et permettre la préservation des ressources :

C'est l'entreprise CITEO, entreprise privée à but non lucratif qui propose cette convention (entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025) renouvelable une fois jusqu'à fin 2028. La commune recevra un soutien financier d'environ 3,50 euros par habitants

Le Conseil Municipal donne **à l'unanimité** l'autorisation au Maire pour signer cette convention.

- **Solarisation du patrimoine public (Pour les bâtiments communaux) potentiels à Innimond en photovoltaïque**

ENERCOOP : Fournisseur français d'électricité verte d'origine renouvelable propose une étude pour analyser le potentiel solaire, les avantages financiers et les revenus supplémentaires grâce à la revente d'électricité après auto consommation afin d'en évoluer la rentabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN